



MAIRIE D'IBOS  
mairie.ibos@ville-ibos.fr

# PARTICULIERS

AUTORISATION

DE

TRAVAUX AU CIMETIERE

Cimetière : ( ) SENDE ( ) COLLEGIALE Concession Numéro : .....

Titulaire de la concession : .....

Demandeur : NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Adresse: .....

.....

Tél. : ..... Tél. portable : .....

Si le demandeur n'est pas le titulaire, indiquer à quel titre il intervient .....

.....

## NATURE DES TRAVAUX

Extraits du règlement des cimetières communaux :

**Article 6 :** *Seules les sociétés de Pompes Funèbres agréées pourront exécuter les travaux de creusement, de maçonnerie et de pose de monuments ou de pierres tumulaires.*

**Les particuliers ne sont admis qu'à réaliser les petits travaux de délimitation et d'entretien de leurs concessions.**

**Article 62 :** *Les entrepreneurs de Pompes Funèbres, ou autres, sont tenus de nettoyer avec soin, après achèvement des travaux, l'emplacement qu'ils auront occupé, de réparer les éventuels dégâts qu'ils auraient pu commettre après les avoir fait constater par la personne chargée de la gestion du cimetière.*

Travaux : .....

Durée des travaux : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (dates impératives)

Je soussigné M \_\_\_\_\_ m'engage à respecter le règlement des cimetières d'Ibos et les engagements de la présente autorisation,

Signature :